

	DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE	Numéro de l'acte	2022-1095 FINSS
		Nature de l'acte	Décision
		Matière de l'acte	1.1.

OBJET : Service d'assurances pour le groupement de commandes de la Ville et du CCAS de Longuenesse – Années 2023 à 2026

Le Maire de la Ville de Longuenesse,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code et notamment de passer les contrats d'assurance,

CONSIDERANT,

- la nécessité de contracter des assurances pour les dommages aux biens et risques annexes, les responsabilités et risques annexes, les véhicules à moteur et risques annexes et la protection juridique de la Ville et du CCAS,
- l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne sur le site du BOAMP et de Klekoon le 12 octobre 2022 et sur le site de la Ville, fixant la date limite de remise des offres au 16 novembre 2022 avant 12 heures,
- l'analyse des offres arrivées dans les délais, analyse effectuée conformément aux dispositions prises dans le règlement de consultation et notamment selon les critères de sélection des offres,

DECIDE

Article unique : de confier à compter du 1er janvier 2023 et pour les années 2024, 2025 et 2026 :

- le lot n° 1 (dommages aux biens et risques annexes) à la SMACL assurances, sise 141 avenue Salvador Allendé, à Niort (79031) pour un montant annuel de 35 326,94 € TTC,
- le lot n° 2 (responsabilités et risques annexes) aux assurances Paris Nord Assurances Services, sises 159 rue du Faubourg Poissonnière à Paris (75009) pour un montant annuel de 5 573,11 € TTC,
- le lot n° 3 (véhicules à moteur et risques annexes) à Assurances Pilliot, sises rue de Witternesse, BP 40002, Aire-sur-la-Lys cedex (62921) pour un montant annuel de 11 487,86 € TTC,

.../...

- le lot n° 4 (protection juridique) au Cabinet 2C Courtage, sis résidence Th. Gautier, 7 rue G. Magnoac à Tarbes (65000) pour un montant annuel de 2 157,70 € TTC,

et de signer les marchés en découlant.

Fait à Longuenesse, le 23 décembre 2022



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christian Coupez".

Christian COUPEZ

Publiée le 27/12/2022